

requis avant qu'une telle correspondance puisse être déposée au parlement. Il me fera plaisir de poser la question au bureau du premier ministre.

[Traduction]

## L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

LE BIEN FIXE—L'ÉTAT DU PROJET

**L'honorable M. Lorne Bonnell:** Honorables sénateurs, le dossier du bien fixe est très important pour la province de l'Île-du-Prince-Édouard et Charlottetown où l'entente est intervenue.

Selon mes renseignements, Travaux publics Canada s'apprête à fermer bientôt le bureau de renseignements touristiques, les boutiques d'artisanat et les autres petites boutiques sur la côte à Wood Island, là où accoste le traversier qui fait la navette entre Caribou et Wood Island.

La fermeture de ces boutiques, commerces, restaurants et bureau de renseignements touristiques constitue-t-elle la première étape de la construction du raccordement permanent qui entraînera la suppression du traversier entre Wood Island et Caribou? Le leader du gouvernement au Sénat pourrait-il me dire ce qui se passe à Wood Island et nous dire pourquoi on enlève ces édifices?

● (1440)

**L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement):** Honorables sénateurs, je ne suis pas du tout au courant des activités dont parle le sénateur et qui auraient lieu à Wood Island. Toutefois, je peux nous dire que le gouvernement a nullement l'intention de mettre fin au service de traversier à cet endroit.

**Le sénateur Bonnell:** Honorables sénateurs, lorsque le ministre aura un peu plus de temps, pourrait-il se renseigner sur ce dossier et répondre demain à ma question concernant Wood Island?

**Le sénateur Murray:** Selon ce que j'ai compris, l'honorable sénateur fait état de changements en cours qui touchent certains concessionnaires de la gare maritime. Je ferai les recherches appropriées auprès du ministre responsable et j'apporterai un compte rendu détaillé à mon collègue.

## LA CONSTITUTION

DEMANDE DE DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ENTRE LE PREMIER MINISTRE DU CANADA ET CELUI DU QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**L'honorable John B. Stewart:** Honorables sénateurs, je voudrais revenir à la question qu'a soulevée le sénateur De Bané. Il a fait référence à un article de presse selon lequel il y aurait eu un échange de lettres entre le premier ministre du Canada et le premier ministre du Québec.

Suite à la réponse du ministre, devons-nous comprendre qu'il y a bien eu échange de lettres, que cette correspondance porte sur les propositions de modification de la Constitution du Canada, et qu'il se pourrait que les deux gouvernements refusent de communiquer le contenu de ces lettres au Sénat et au public canadien?

**L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement):** Honorables sénateurs, j'ignore tout à fait la réponse à cette question. Lorsque je suis entré dans cette Chambre, j'ai pu

voir un exemplaire du journal *La Presse* sur le bureau de mon collègue le sénateur Simard. J'ai lu le titre et les deux premiers paragraphes de l'article.

D'après l'article, le journal *La Presse* aurait obtenu des copies des lettres échangées entre le premier ministre Mulroney et le premier ministre Bourassa. Je devrai d'abord m'informer si cette correspondance existe; je serai en mesure ensuite de vous dire si les deux gouvernements jugent approprié de déposer ladite correspondance maintenant.

## ORDRE DU JOUR

### LA CONSTITUTION

LA QUESTION RÉFÉRENDAIRE—APPROBATION DU MESSAGE DES COMMUNES

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Murray, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Lynch-Staunton.

Que, conformément à la *Loi concernant les référendums sur la Constitution du Canada*, le Sénat convienne avec la Chambre des communes d'approuver le texte suivant de la question référendaire:

«Acceptez-vous que la Constitution du Canada soit renouvelée sur la base de l'entente conclue le 28 août 1992?

oui

non»

et,

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'en informer.

**L'honorable Douglas D. Everett:** Honorables sénateurs, c'est avec une certaine tristesse que je participe au présent débat. J'avais cru que, dans le cadre des négociations constitutionnelles, on échangerait la reconnaissance dans la clause Canada du caractère distinct de la société québécoise contre une plus grande influence des Prairies et des Maritimes dans le fonctionnement du gouvernement fédéral grâce, évidemment, à un Sénat élu, efficace et égal. Je dois dire que je n'ai jamais été en faveur d'un Sénat égal.

Le Québec a obtenu son statut de société distincte et cet article d'interprétation établit la limite des nouveaux pouvoirs qu'il obtiendra au cours des prochaines années.

En fait, un ancien ambassadeur du Canada aux Nations Unies, M. Yves Fortier, a déclaré devant un comité législatif de l'Assemblée nationale que la notion de société distincte prévue dans la présente entente est beaucoup plus solide que celle que prévoyait l'Accord du lac Meech. Selon lui, les tribunaux accorderont à cette disposition la préséance sur d'autres caractéristiques fondamentales de la nouvelle clause Canada proposée lorsqu'ils interpréteront la Constitution.

M. Fortier, qui est un spécialiste du droit constitutionnel, croit, comme le déclarait récemment M. Bourassa, que l'accord n'est que le premier pas vers des pouvoirs accrus pour le Québec.